

Québec, le 22 février 1980

Son Excellence monsieur Louis Guirandou N'Diaye  
Ambassadeur  
Ambassade de la République de Côte d'Ivoire  
9 avenue Marlborough  
Ottawa  
KIN 8C6

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer à notre entente du 14 novembre 1978 concernant le programme de bourses « Québec - Côte d'Ivoire ».

Conformément à des discussions que vous avez eues avec des représentants du ministère des Affaires intergouvernementales relatives aux modifications à apporter à cette entente, j'ai l'honneur de vous proposer au nom du Gouvernement du Québec une reconduction de cette entente pour l'année académique 1979-80 sous réserve des modifications suivantes:

1. la section ayant pour titre « Rapatriement » sera remplacée par la suivante:

« Exclusions du programme de bourses.

Après deux (2) années d'études dans une même discipline, le boursier qui sera exclu d'une institution d'accueil ne sera plus participant à ce programme de bourses ».

2. la section ayant pour titre:

« Description des allocations.

S'appliquera aux boursiers de 2<sup>e</sup> cycle et, à cet égard, le gouvernement du Québec offrira une allocation de \$400. pour l'achat de manuels scolaires payable en deux versements égaux sur réception des factures d'inscription des sessions d'hiver et automne. De plus, le gouvernement du Québec offrira une allocation pour couvrir les frais de thèse, sur présentation de pièces justificatives jusqu'à concurrence de \$500. ».

Si cette proposition vous agréee, j'ai l'honneur de proposer que cette lettre et celle que vous voudrez bien m'adresser constituent l'entente entre la République de Côte d'Ivoire et le Gouvernement du Québec qui s'appliquera pour l'année académique 1979-80.

Veillez agréer, monsieur l'Ambassadeur, l'expression de ma haute considération.

Le sous-ministre  
  
ROBERT NORMAND

AMBASSADE DE CÔTE D'IVOIRE  
AU CANADA

OTTAWA, le 3 Mars 1980

Monsieur Robert NORMAND  
Sous-Ministre des Affaires  
Intergouvernementales du Québec  
1225, Place George V  
QUEBEC/G1R-4Z7

Monsieur le Sous-Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre correspondance en date du 22 Février 1980 relative aux modifications à apporter à l'entente signée le 14 Novembre 1978 concernant le programme de bourse « QUÉBEC / CÔTE D'IVOIRE » et je vous en remercie.

En effet, la proposition que vous avez bien voulu me soumettre en ce qui concerne les deux points « Exclusions du Programme de bourses et Description des Allocations » m'agrée entièrement.

C'est pourquoi je saisis cette occasion pour vous réitérer mes remerciements en vous demandant de bien vouloir considérer ma lettre comme une reconduction dans l'entente QUÉBEC / CÔTE D'IVOIRE pour l'année Académique 1979-1980 sous réserve naturellement des modifications ci-dessus mentionnées.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Ministre, les assurances de ma haute considération..

L'AMBASSADEUR



LOUIS GUIRANDOU-N'DIAYE

QUEBEC, le 19 août 1980

Son Excellence monsieur Louis Guirandou N'Diaye  
Ambassadeur  
Ambassade de la République de Côte-d'Ivoire  
9, avenue Marlborough  
Ottawa, Ontario  
KIN 8C6

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer à nos échanges de lettres du 22 février 1980 et du 3 mars 1980 concernant notre entente relative au programme de bourses « Québec-Côte-d'Ivoire » pour l'année académique 1979-80.

Conformément à des discussions que vous avez eues avec des représentants du ministère des Affaires intergouvernementales, j'ai l'honneur de vous proposer une reconduction de notre entente aux mêmes conditions sauf en ce qui concerne sa durée.

En effet, il serait loisible à nos deux Gouvernements de conférer à cette entente une durée indéterminée. Elle pourrait donc se renouveler d'année en année à moins que le gouvernement de la Côte-d'Ivoire ou le gouvernement du Québec y mette fin, au moyen d'un avis écrit à l'autre partie trois mois avant le début de l'année académique, soit au plus tard le 30 mai.

../2

Si cette proposition vous agréé, j'ai l'honneur de vous proposer que cette lettre et celle que vous voudrez bien m'adresser constituent l'entente entre la République de la Côte d'Ivoire et le gouvernement du Québec relativement à notre programme de bourses.

Veillez agréer, monsieur l'Ambassadeur, l'expression de ma haute considération.



ROBERT NORMAND

AMBASSADE DE CÔTE D'IVOIRE  
AU CANADA

OTTAWA, le 3 Septembre 1980

Monsieur le Ministre  
des Affaires Intergouvernementales du  
Québec  
1225, Place George V  
QUEBEC/G1R-4Z7

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre correspondance en date du 19 Août 1980 relative à notre Entente sur le programme de bourses QUEBEC / CÔTE D'IVOIRE.

En effet, comme vous me le proposez dans le paragraphe III de votre lettre, je suis non seulement d'accord pour la reconduction de cette Entente, mais aussi pour lui conférer une durée indéterminée. Ainsi donc, l'Entente pourrait se renouveler d'année en année à moins que le Gouvernement de la Côte d'Ivoire ou le Gouvernement du Québec n'y mette fin par un avis écrit à l'autre partie trois (3) mois avant le début de l'année Académique, soit au plus tard le 30 Mai.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération

L'AMBASSADEUR



LOUIS GUIRANDOU-N'DIAYE